



FNEC FP FORCE OUVRIERE
Fédération Nationale de l'Enseignement,
de la Culture et de la Formation professionnelle
Sections de l'académie d'Aix - Marseille

Comité Technique Paritaire Académique

Aix en Provence, le 20 octobre 2009

Déclaration liminaire de Force Ouvrière

Monsieur Le Recteur,

Afin d'illustrer l'ordre du jour de ce Comité technique paritaire académique, largement consacré au bilan de cette rentrée, les représentants de la Fédération Force Ouvrière de l'Education souhaitent surtout vous rapporter quelques faits. Ils les considèrent comme significatifs de la situation matérielle et morale de nos collègues enseignants et personnels administratifs. Ils constituent le ferment de nos analyses. Ils étayent notre activité revendicative et légitiment notre action syndicale. Nous ferons état d'éléments concernant les lycées, les collèges, puis le premier degré et terminerons par une information que nous rapportent nos camarades du syndicat des personnels administratifs, le SPASEEN-FO.

La semaine passée, le Président de la République présentait à la Nation un nouveau projet de réforme du lycée qui selon notre analyse ne répond pas aux problèmes et aux demandes de nos collègues professeurs de lycées. Notre Fédération a ainsi déclaré qu'elle ne pouvait en approuver le contenu.

Pour nous, l'amélioration des conditions de travail dans les lycées passe impérativement par une diminution significative du nombre d'élèves dans les classes. Il est aujourd'hui monnaie courante de compter plus de trente élèves en Seconde... Et parfois plus encore, quelle que soit la nature de l'établissement. Comment se fait-il ainsi, qu'au lycée professionnel de Sorgues, 32 élèves s'entassent dans une classe de seconde de Bac professionnel électronique, normalement prévue pour 30 ?

Nous revendiquons partout le respect du seuil d'encadrement, la création des classes nécessaires pour accueillir les élèves en surnombre, la constitution de demi groupes en particulier dans les matières expérimentales où cela est proposé par les inspecteurs. De même en langue.

Les classes chargées, nombre de collègues les connaissent aussi en collège, quelles que soient les catégories auxquelles ils sont rattachés. Au collège Itard à Oraison, on dénombre 32 élèves en classe d'Espagnol.

Ces difficultés sont bien entendu le produit d'une politique malthusienne sur le plan de l'emploi. Le gouvernement poursuit obstinément son objectif de non renouvellement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, avec des déclinaisons dans chaque académie et chaque département. Ainsi dans le Vaucluse où 200 collégiens supplémentaires sont accueillis cette année alors que dix équivalents temps plein ont été supprimés. Force Ouvrière vous demande instamment, Monsieur le Recteur, afin de contribuer à un meilleur fonctionnement de nos établissements, de rétablir ces moyens.

Ces suppressions drastiques ont pour effet un recours désormais systématique aux compléments de services. Comme nous l'avions déjà signalé à Madame la secrétaire générale, lors d'une audience qu'elle eut la courtoisie de nous accorder il y a quelques semaines, pas moins de sept cents enseignants sur les Bouches du Rhône ont aujourd'hui un service partagé, parfois sur des communes limitrophes, dont certaines très éloignées de leur domicile ! Dans le même temps des heures supplémentaires sont attribuées en nombre sur les mêmes établissements. Force Ouvrière réclame qu'elles soient affectées en priorité aux enseignants touchés par des compléments afin qu'ils retrouvent des conditions d'exercice acceptables.

Enfin, nous avons relevé quelques cas d'atteintes aux règles statutaires. Des heures de vaisselles ne sont pas toujours payés aux professeurs de SVT, des heures de laboratoire sont refusées en Histoire et géographie.

S'agissant du premier degré, la situation n'est pas moins fâcheuse. Aujourd'hui encore, dans notre Académie, des Professeurs des écoles titulaires depuis plusieurs années, sont en attente d'un poste, deux mois après la rentrée. Ils sont encore quarante-deux dans le département du Vaucluse !

C'est une situation inédite qui doit immédiatement cesser car absolument contraire aux droits de ces personnels placés, malgré eux, hors cadre statutaire. Nous vous demandons donc l'affectation immédiate sur des postes statutaires de tous ces personnels, conformément aux règles.

Pour cela il vous faut rétablir les postes supprimés, les décharges de service retirées ou diminuées à cette rentrée pour les directeurs d'école, réouvrir les supports d'enseignement spécialisé, ouvrir les classes indispensables pour abaisser à un seuil raisonnable les effectifs, scolariser aussi tous les enfants de 3 ans, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui sur certains arrondissements de Marseille, enfin créer les postes de Titulaires Remplaçants à hauteur des besoins car nous sommes déjà en situation d'absences non remplacées.

A propos des personnels administratifs, nous souhaitons porter à votre attention, le fait qu'aucun poste de secrétariat n'ait été créé lorsqu'une nouvelle circonscription du premier degré a été constituée dans le Vaucluse à la rentrée dernière. Un personnel sous contrat précaire a été recruté en lieu et place.

Nous vous réclamons donc solennellement, Monsieur le Recteur, la création de ce poste statutaire de secrétariat.

Enfin, Force Ouvrière déplore qu'un ordre du jour aussi consistant, avec une telle masse de documents à étudier, ait été défini. L'examen sérieux de chacun des points nécessiterait à lui seul, le cadre d'une réunion.

Pour le moins, serait-il possible à l'avenir, Monsieur le Recteur, de nous communiquer deux semaines avant la date fixée, les documents préparatoires, quatre départements et plusieurs syndicats de notre fédération étant concernés ?

Dans les questions diverses, nous souhaiterions, Monsieur le Recteur, aborder les cinq points suivants :

- Comment est prévue pour notre Académie, la mise en place des nouvelles modalités de stage dans le cadre de la réforme dite de « masterisation » ?
- Quelles sont les règles pratiques appliquées lors des visites des PRAP aux enseignants en situation de T1 ?
- La mise en oeuvre du cahier de texte électronique est-elle une obligation faite aux enseignants ?
- Pouvez vous confirmer le droit des enseignants du premier degré à tenir et à assister à une réunion d'information syndicale sur le temps de travail, ainsi que le droit de choisir sans restriction son moment de récupération ?
- Comme organisation syndicale représentative, Force Ouvrière sollicite l'accès aux résultats des diverses commissions académiques, et singulièrement à toutes les CAPA des personnels administratifs. Pouvez-vous, Monsieur le Recteur, donner consigne à vos services afin que ces documents nous soient dorénavant adressés ?

Nous vous remercions, Monsieur le Recteur, pour l'attention que vous porterez à nos différentes requêtes.

Les représentants de la FNEC FP FO
Emmanuel CARRIE et Jacques FASSIE